

Grand angle

Infrastructures routières

Des régions moins bien loties que d'autres

● Des plans d'actions triennal devront voir le jour durant la 2^e moitié de cette année 2017 portant sur les zones rurales pauvres montagneuses. Un réseau de routes nationales constitué de 15.792 km est également concerné par les projets en vue de lutter contre les disparités régionales et sociales dans le monde rural.

Plus de deux mois après l'adoption du programme du gouvernement, le département de l'Équipement et du transport compte lancer durant cette 2^e moitié de 2017 un vaste chantier relatif au renforcement des infrastructures routières, qui s'inscrit en complémentarité avec les mesures préconisées en vue de réduire les disparités spatiales et régionales. Le chantier qui devra être effectivement lancé en juillet prochain concerne l'achèvement du programme des routes rurales, qui devra atteindre 90% en 2021. Après l'adoption de la loi des Finances 2017, les projets portant sur les routes provinciales et régionales devront s'accélérer au sein de plusieurs communes prioritaires au sein des plans d'action projetés. La stratégie de développement consiste quant à elle en la sauvegarde des infrastructures existantes avec le maintien du niveau de service actuel du réseau tout en insistant sur l'adaptation du réseau à l'évolution du trafic dans l'objectif de réduire les coûts de circulation des véhicules. Au programme également se trouve l'élargissement des routes étroites, l'amélioration d'itinéraire et le volet crucial de la sécurité. L'accélération du rythme des réalisations reste aussi prioritaire et figure donc en tête des priorités portant sur le désenclavement des populations rurales.

La carte des travaux routiers

Les projets qui seront chapeautés par la Direction des routes au sein du département d'Abdelkader Amara tirent leur point de dé-



part du «programme de mise à niveau du réseau structurant composé des routes nationales. Il s'agit de l'élargissement et de la

22 provinces sont notamment concernées par le programme de désenclavement.

réhabilitation ainsi que de la réalisation des aménagements de sécurité routière», indique la feuille de route du ministère qui

rappelle qu'«en janvier 2016, la Direction des routes a publié dans le BO un nouveau réseau routier constitué de 15.792 km». En ligne de mire se trouve surtout «la mise en œuvre des programmes de lutte contre les disparités territoriales et sociales dans le monde rural avec le lancement d'un programme de désenclavement et de franchissement qui est en cours de finalisation. Il concerne les zones rurales pauvres montagneuses à l'instar du programme de mise à niveau territoriale (PAMT) qui cible 22 provinces», ajoute la même source. Parmi les actions

prioritaires figure la réhabilitation des routes qui sont classées comme étant à faible trafic alors que pour la périodicité des réalisations, le département de tutelle compte lancer des plans d'action triennal touchant essentiellement les voies express, la maintenance ainsi que les aménagements de sécurité. L'une des questions délicates à résoudre est sans aucun doute le système de gestion et de suivi des programmes routiers. Sur ce point, le département de tutelle précise qu'un système de suivi a été développé par la Direction des routes «pour suivre toutes les phases du cycle de vie d'un projet depuis sa planification jusqu'à sa mise en exploitation». Une nouvelle structure d'accompagnement chargée de la conduite des activités de suivi est en cours de finalisation avec comme principale tâche la coordination des programmes arrêtés «et de donner une impulsion bénéfique aux services de la Direction des routes», indique le ministère. Plusieurs questions seront prioritaires durant cette 2^e moitié de 2017, lesquelles entrent dans le cadre de l'appui à la définition des programmes routiers qui découlent du programme du gouvernement, notamment la consolidation des flux d'information, l'accélération du rythme de liquidation des marchés et l'état d'avancement. Il est à noter que les critères d'intervention pour le renforcement des infrastructures routières incluent les communes qui sont annuellement touchées par les aléas climatiques, le taux de pauvreté et d'accès aux services de base ainsi que le taux d'accessibilité routière.

PAR YOUNÈS BENNAJAH
y.bennajah@leseco.ma

●●●
Le programme en faveur des routes rurales doit être achevé en 2021.

Des mesures préconisées pour chaque province

Annuellement, la Direction des routes au sein du département de tutelle préparera des plans d'action pour les programmes routiers qui sont valables pour chaque province. Avec le retard causé par le blocage avant de former le nouveau gouvernement, c'est durant cette 2^e moitié de 2017 que les besoins et les priorités seront négociés en vue d'établir les plans d'action et procéder aux réajustements jugés nécessaires. Les actions envisagées devront s'effectuer parallèlement à la poursuite de la réalisation du programme d'élimination des points noirs ainsi que celui relatif à l'aménagement des pistes cyclables. Au menu aussi se trouve la réalisation des murs de protection tout au long des sections montagneuses. Il est à rappeler que dans leur évaluation relative au secteur, les parlementaires ont mis en avant dans leur rapport sectoriel élaboré suite à l'adoption de la loi des Finances l'urgence de l'achèvement du programme national dans les délais ainsi que la prise en compte de l'amélioration de l'attractivité des régions lors de l'énumération des priorités.